

5.11 Tableau des délégations en cours de validité

Le tableau ci-dessous récapitule les délégations en cours de validité accordées par les actionnaires lors des Assemblées Générales des 28 avril 2022, 26 avril 2023 et 7 mai 2024 :

Date AGM (n° de la résolution)	Nature de l'autorisation	Durée et expiration	Montant autorisé (en nominal ou % du capital)	Utilisations en 2024 (en actions)	% du capital ⁽⁵⁾
07/05/2024 (Résolution n° 21)	Autorisation d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions (prix maximum d'achat par action autorisé : 150 euros) dans la limite de 10% du capital. ⁽¹⁾	18 mois (6 novembre 2025)	10 % du capital	4 494 167 ⁽²⁾	5,90 %
26/04/2023 (Résolution n° 22)	Autorisation de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions. ⁽¹⁾	26 mois (25 juin 2025)	10 % du capital	-	-
07/05/2024 (Résolution n° 22)	Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport.	26 mois (6 juillet 2026)	2 000 000 000 €	-	-
07/05/2024 (Résolution n° 23)	Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (utilisable en dehors des périodes d'offres publiques).	26 mois (6 juillet 2026)	115 000 000 €	-	-
07/05/2024 (Résolution n° 24)	Délégation de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public autre que celle visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, ou dans le cadre d'une offre publique comportant une composante d'échange (utilisable en dehors des périodes d'offres publiques).	26 mois (6 juillet 2026)	23 000 000 €	-	-
07/05/2024 (Résolution n° 25)	Délégation de compétence donnée au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier (utilisable en dehors des périodes d'offres publiques).	26 mois (6 juillet 2026)	10 % du capital	-	-
07/05/2024 (Résolution n° 26)	Autorisation au Directoire en cas d'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, sans droit préférentiel de souscription, de fixer librement le prix d'émission dans la limite de 10 % du capital social.	26 mois (6 juillet 2026)	10 % du capital	-	-
07/05/2024 (Résolution n° 27)	Autorisation au Directoire d'augmenter le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas de demande excédentaire.	26 mois (6 juillet 2026)	15 % de l'émission initiale	-	-
07/05/2024 (Résolution n° 28)	Délégation de pouvoirs au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société (utilisable en dehors des périodes d'offres publiques).	26 mois (6 juillet 2026)	10 % du capital	-	-
07/05/2024 (Résolution n° 29)	Délégation de compétence relative à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, réservée aux adhérents d'un PEE, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de ces derniers ⁽¹⁾ .	26 mois (6 juillet 2026)	2 000 000 €	-	-
28/04/2022 (Résolution n° 35)	Autorisation donnée au Directoire à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés liées ⁽¹⁾ .	38 mois (27 juin 2025)	3 % du capital	382 557 ⁽⁴⁾	1,03 % ⁽⁵⁾
28/04/2022 (Résolution n° 36)	Autorisation donnée au Directoire à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés liées.	38 mois (27 juin 2025)	1,5 % du capital	-	-

(1) Renouvellement soumis à l'Assemblée Générale des Actionnaires du 7 mai 2025.

(2) Dont 1 797 143 actions au titre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 26 avril 2023 aux termes de sa 21^{ème} résolution et 2 697 024 actions au titre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 7 mai 2024 aux termes de sa 21^{ème} résolution.

(3) Avant ajustement et en pourcentage du capital au 31 décembre 2024.

(4) Chiffre ajusté des pertes de droits consécutives à des départs de salariés mais non ajusté des opérations sur le capital.

(5) Pourcentage sur la durée de l'autorisation, ajusté des départs de salariés mais non ajusté des opérations sur le capital.